ACCUMENTATION AND COMPANY AND Posto :

On s'abonne : A SAUMUR, 10 40101

A PARIS, piti qualifilient nu rebunnish Chez DONGREL et BULLIER, 1100 BILLS BIRT Place de la Bourse, 33;

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# chez tous les Libraires

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

A. EWIG. Rue Fléchier, 2.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. : 20 c. Réclames, ... 30 Faits divers, ... 75

Du droit do refuser la publication des insertions reques et même payées, sanf restitution dans co dernier cas; Et du droit de meditier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au burcau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

-phogén telleman de on s'abonne!

-julin soroglan oh engum a panis, thes MM. HAVAS-LAPPITE of Clo. Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jeuqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 Juin 1880.

L'amnistie pleine et entière

del cite de nouveau a faire la de

Samedi, à la Chambre des députés, M. de Freycinet, président du conseil, ministre des affaires étrangères, a déposé un projet de loi tendant à proclamer l'amnistie pleine et entière.

M. de Freycinet en a donné lecture en ces

« Messicurs

p Depuis les paroles que le gouvernement a prononcées devant la Chambre des députés le 13 février dernier, un mouvement considérable s'est fait dans les esprits en faveur de l'amnistie. Ce mouvement, plus rapide que nous-mêmes ne l'avions prévu, a été accéléré par un certain nombre d'incidents récents ent'l . M evire nitem diamenuel el

» Le calme inébranlable de la population parisienne en présence d'excitations séditieuses, l'élection de Lyon, qui a été le triomphe de la légalité (Applaudissements à gauche et au centre, enfin les approches de la fête nationale du 14 juillet (Nouveaux applaudissements), ont déterminé dans les cœurs un vif sentiment de confience et un besoin général d'apaisement. (Applaudissements.) refr bloves int cro

Le devoir des gouvernements sages n'est pas de résister systématiquement à ces manifestations de l'opinion (Très-bien l trèsbien!), mais de les observer avec soin et d'y céder à temps, quand les intérêts du pays ne sont pas expesés à en souffrir. (Applaudissements.

rel est le cas aujourd'hui. L'amnistie, dans notre conviction profonde, peut être prononcée sans qu'il en résulte aucun péril pour la société. Les hommes qu'il s'agit de laisser rentrer sur le sol natal seront moins dangereux au dedans qu'au dehors... (Trèsbien! très bien!) et, plus on les verra de près, moins on leur attribuera d'importance.

D'ailleurs, le gouvernement est assez fort pour maîtriser toutes les tentatives d'agitation, de quelque part qu'elles vinssent à se produire. (Vifs applaudissements.)

» Il n'est pas à craindre qu'on se mé-prenne sur la signification d'une pareille mesure. Nos sentiments sont connus. Jamais nous ne pactiserons avec le désordre. Jamais nous ne réhabiliterons des crimes qui ont soulevé toutes les consciences, et dont l'énormité ne peut s'expliquer que par les effroyables circonstances qui les ont vus naître. (Très-bien! très-bien!) Ce n'est pas à votre justice que nous nous adressons, mais à votre clémence.

» Nous faisons appel aussi à des considérations d'ordre supérieur qui, à certaines heures, dictent aux assemblées politiques des résolutions d'un caractère exceptionnel. Fermant les yeux sur l'indignité d'un trop grand nombre, nous vous demandons, pour lous indistinctement, le pardon et l'oubli. (Applaudissements.)

» Nous vous demandons, après dix ans, de compléter l'œuvre que vous avez déjà accomplie aux trois quarts, et qui ne saurait indéfiniment demeurer inachevée. Très bien très bien !)

» Une adhésion de votre part nous créera, nous ne l'ignorons pas, de grands devoirs. En relour de votre confiance, nous aurons à répondre doublement de la paix publique. Nous n'y faillirons pas. Nous sentons notre courage à la hauteur de la tâche, et en nos mains le dépôt de l'autorité sera intact et respecté. (Applaudissements.)

» Nous esperons, messieurs, que vous vous associerez à nos vues, et que vous voudrez bien ratifier le projet de loi que nous avons l'honneur de vous présenter :

« Article unique. — Amnistie est accordée » à tous les condamnés pour crimes et dé-» lits se rattachant aux insurrections de » 1870 et 1871, ainsi qu'à tous les condamnés pour crimes et délits politiques ou pour crimes et délits de presse commis jusqu'au 19 jum 1880.

» Le Président de la République, Jules Grevy, »

(Applaudissements bruyants et prolongés à gauche et au centre.)

L'urgence ayant ensuite été déclarée par la Chambre, le projet d'amnistie, sur la demande de M. de Freyeinet, a été renvoyé à l'examen des bureaux pour aujourd'hui 16. Leilantes, Noos en renderent o

### Chronique générale.

On attendait vendredi M. le Président de la République à Melun; le préfet, les édiles et le député de la circonscription avaient rivalisé de zèle pour faire à M. Jules Grévy une ovation quasi-royale. Les rues s'étaient enguirlandées, et les habitants avaient mis leurs habits des dimanches. Un coup de télégraphe a suffi pour faire évaporer cet enthousiasme si bien préparé. Au dernier moment, on a appris que le Président, retenu à Paris par des devoirs impérieux, n'irait pas à Meiun. Grand désappointement! on le comprend. Qui a dû crier comme Languille et avec plus de raison que Languille? Et M. le comte de Choiseul-Praslin a dû se résigner à manger son déjeuner en tête à tête de M. le préfet Patinot, qui doit se trouver très-récompensé de ses peines et de ses tribulations par la croix d'officier de la Légion-d'Honneur qu'on lui destine, assure-t-on. Il culinev Inslava'i

L'interpellation de M. O'Donnell sur l'acceptation de M. Challemel-Lacour comme ambassadeur à Londres a continué jeudi à la Chambre des communes.

Nous n'avons pas à revenir sur cette triste affaire qui fait monter le rouge au front de

Le cabinet britannique s'est abstenu de répondre, ne voulant et ne pouvant donner aucune explication. Le président de la Chambre seul est intervenu. règlement, pour empêcher M. O'Donnell de parler, en invoquant l'ordre du jour.

Mais, quoi qu'il en soit, il restera toujours ce fait douloureux que l'honorabilité d'un ambassadeur français aura été discutée et suspectée en plein Parlement étranger.

Le gouvernement de la République seul pouvait nous exposer à de fels affronts.

Les préfais onlières du ministre de

Quand, sous l'Empire, le gouvernement osait faire une distribution de récompenses, les feuilles républicaines n'avaient pas assez de sarcasmes à son endroit. L'Empire est dépassé aujourd'hui. Que vont dire les feuilles républicaines?

A l'occasion du 14 juillet, il y aura une véritable pluie de décorations. La guerre et la marine sont d'accord pour en faire le partage. La marine en aura la cinquième partie. La guerre se réserve les quatre cinquièmes restants.

Les chiffres des croix données seraient les

Guerre. — Grands officiers, 12; commandeurs, 60; officiers, 200; chevaliers, 500.

Marine. — Grands officiers, 3; commandeurs, 15; officiers, 50; chevaliers, 125.

On montrera bientôt comme chose curieuse ceux qui ne seront pas décorés!

Au moment où partout on fait une guerre si injuste aux Sœurs, il n'est pas sans intéret de lire ce que Napoléon Ier écrivait au ministre de la marine, le 28 prairial an IX de la République française:

« Les malades à Toulon, citoyen minis-» tre, ne sont pas assez soignes. Les offi-» ciers de marine n'y font pas de visites » assez fréquentes.

» Les malades sont soignés par des for-

» Ne serait-il pas possible d'y établir des
» Sœurs de la charité, comme à Brest?

Qui augmente ses delles s'enrichit. Tel est le principe qui remplace sous la Républi-

FRUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

reuses Jean et ses

pout itraux

341.

us la lelle de son sur myxx np de sell al sur

- C'est-y donc vrai, mam'zelle, vint me dire Pierre Cachu, les propos des terriens qui soutiennent que vous n'avez ni frégate ni biscuit, et que vous, élevée à la brochette, dans la soie et le velours, sans avoir fait de quart ni de rôle, vous allez naviguer chez les autres? Jésus Dieu! je ne suis qu'un matelot, ma case n'est grande que comme celle dunette ; quoique ça, si vous vouliez y suspendre voi'hamac, vous y vireriez de bâbord à tribord, au gré de votre entendement; vous meneriez la barque et il ne serait pas dit qu'une chère âme, aimable au matelot Pierre Cachu, ait touche sans qu'il ne la sauve! Une orpheline, ça porte bonheur; vous chez nous, nous deviendrons riches comme corsaires, et quoique nous ne soyons pas pauvres comme un écueil de Finlande, nous accepterions volontiers la part du prix de la chance. Tout attendrie de son offre naïve, je le remer-

Je me dispense de narrer un voyage sans incident. Nous ne simes pas naufrage, notre convoi ne dérailla point, et dans les abominables petits chemins de traverse bretons, coupe-gorge favorables aux coups de mains, nous ne rencontrâmes ni Cartouche, ni Mandrin.

De même que le mastodonte, le brigand est à l'état fossile en France.

Il n'y eut à voler sur la route que mon imagination. maignty abroady at mail grand ring;

Ce qu'elle échafauda de suppositions et de questions de Marseille au Beuvlan, la propriété de mes maîtres (mes maîtres! dure désignation qui m'écorchait les lèvres), atteignit en élévation la plus haute pyramide d'Égypte. Je me présentai M. et Madame Merrey, anciens maîtres de forges, communs de manières, vulgaires de langage; manières et langage de parvenus, enflés de leurs richesses. Comment allaient-ils me recevoir? Leur conviendrais-je? Les officiers, dans leurs renseignements, m'avaient donné tous les brevets de capacité et témoigné de l'affabilité de mon caractère; j'étais un phénix, une jeune fille charmante mais, hélas! cette jeune fille charmante et ce phénix n'étaient point la gouvernante modèle, grave, compassée, instruite, sachant diriger l'éducation des enfants et se plier aux formalités de l'étiquette des maisons dans lesquelles elle servait (elle servait!) que la famille Merrey attendait de

A mesure que nous avancions, j'appréhendais

son désappointement et les déboires du métier. Heureusement, au Beuvlan, mes suppositions s'écroulèrent comme la tour de Babel sans laisser vestiges: mauvais peintre, mes portraits chimériques n'avaient pas même un air de famille.

M. et Madame Merrey étaient bien des personnes simples, mais de cette simplicité qui charme, attire, fait aimer. Leur accueil sympathique et cordial nous sauva l'intimidante introduction officielle. Monsieur me tendit la main et m'appela « son enfant », Madame m'embrassa et deux mignonnes blondines se pendirent à mon cou, me confiant en secret qu'elles avaient de grandes poupées qui parlaient, des ménages en porcelaine, et que nous nous amuserions bien toutes les trois.

Claire et Lucie ressemblaient à leur mère.

Madame Merrey, petite, délicate, avait des traits fins et essilés. Elle avait dû être jolie dans sa jeunesse; maintenant c'élait une femme de quarante-quatre ans, au visage amaigri. Son mari, plus âgé de quelques années, avait une de ces physionomies heureuses qui font s'écrier : « quel excellent homme! » sans que les possesseurs vous aient prouvé l'excellence de leurs qualités morales.

La physionomie de M. Merrey ne trompait pas : il était bon.

- Je suis enchanté, dit-il à M. Iter, d'avoir une troisième fille à gâter et à aimer.

Rassuré par ce chaleureux accueil, et me voyant

installée au Beuvlan plutôt en parente qu'en étrangère, M. Iter, tranquillisé sur mon sort, repartit. findes arides, bruyères toras al blanches, reclas attaines, bouqueis de dals comple de cos belles

Le Beuvlan, construction moderne, composé d'un corps de logis flanqué de deux pavillons, pastichait à distance, du côté du midi, la villa italienne, du côté nord le cottage anglais. La façade de devant était nue ; ses croisées s'ouvraient sur une pelouse et des massifs de peupliers qui bruissaient au meindre murmure du vent ; l'autre, revêlue de la verdure d'une vigne vierge, donnait sur la cour au fond de laquelle s'étageaient des allées de tilleuls que dominait une épaisse charmille de buis centenaire.

Alors fleurie, cette charmille affectait les formes indécises d'une grotte naturelle. Un vieux mur éboulé, tapissé de lierre, et les crevasses garnies de ravenelles, de mille-pertuis, de touffes de pariétaires, de valérianes, vénérable ruine que l'on se gardait de réparer par amour du pittoresque. décorait le fond. Des ifs d'un vert cru, artistement taillés, simulaient à l'entrée un porche d'église de style roman. Plus loin était le jardin d'agrément, sablé, ratissé, propret ; jardin d'amateur parisien, où pas une seuille ne trasne à terre, où pas un buisson, une branche ne déborde le treillage de fer des corbeilles. Au-delà de son enceinte assez exiguë se déroulait la campagne. Pour les yeux habitués aux

que le dicton de nos pères : « Qui paye ses dettes s'enrichit. »

Depuis que nous sommes sous le règne du parti républicain, les départements et les villages s'enrichissent tous les ans de 25 à 30 millions de nouveaux emprunts. Pour en payer l'intérêt, naturellement ils s'enrichissent de nouveaux centimes additionnels et d'aggravation des taxes d'octroi.

Depuis le mois de janvier 1880, les Chambres ont été saisies d'environ cent demandes d'emprunt, pour les départements et pour les villes; le tout aggravera leurs dettes d'environ 24 millions.

Pendant qu'on nous parle sans cesse de réduction des impôts, on multiplie tous les jours les emprunts et on écrase les départements et les communes de centimes additionnels.

Comment pourrait-on mieux prouver aux contribuables qu'on se moque de leur crédulité?

Les ordres les plus rigoureux ent été donnés au ministre de la justice, spécialement pour l'expulsion des Jésuites, à l'expiration légale des délais fixés par les décrets du 29 mars.

Aucune considération ne prévaudra contre la rigueur des ordres donnés.

- Les préfets ont reçu du ministre de l'intérieur une dépêche leur prescrivant d'attendre de nouvelles instructions avant d'agir manu militari contre les congrégations qui refuseraient d'obéir aux injonctions de l'administration.
- Les instructions données par M. Cazot aux procureurs généraux portent qu'ils ne doivent intervenir directement en aucun cas, qu'ils doivent se contenter de se mettre à la disposition des préfets pour faire exécuter leurs ordres; ils doivent agir toujours avec prudence, avec conciliation, mais en même temps avec énergie et rigidité; ils ne doivent prendre aucune initiative afin de n'assumer aucune responsabilité.
- Les réfugiés de la Commune en Suisse ont fait parvenir une adresse de félicitations à M. Challemel-Lacour. Rochefort a refusé de signer l'adresse.
- On annonce que M. Devès entrerait dans le cabinet actuel si les démissions de deux ministres sont acceptées par le Président de la République.
- On affirmait, ces jours-ci, dans un milieu très-aristocratique, que le comte de Chambord était attendu prochainement en Suisse, et que les représentants les plus autorisés du parti légitimiste étaient convoqués dès maintenant pour avoir avec le prince une entrevue importante.
- Il y a un mot d'ordre déjà donné en ce moment, dans divers quartiers populeux de Paris, par les frères et amis, pour que chacun s'abstienne de prendre part à la fête du 14 juillet si l'amnistie n'est pas votée d'ici là.

Pas de drapeaux, pas d'illuminations, aucun signe de réjouissance ne doit se ma-

paysages de l'Orient, celui-ci, calma et sévère, avait néanmoins sa grâce rustique. G'était de toute part coteaux boisés, vallons fleuris, sites agrestes, landes arides, bruyères roses et blanches, vertes prairies, bouquets de bois rougis de ces belles teintes variées que l'automne peint et que l'artiste admire. L'église de Noy\*\*\* perçait entre les arbres.

La vie retirée qu'on menait au Beuvlan calma la fièvre d'agitation où m'avaient tenu l'élaboration de mon projet, l'incertitude de sa réussité, mon voyage et le départ de M. Iter. La famille Merrey ne fréquentait pas le monde et frayait rarement avec les voisins. Surveiller les enfants, les domestiques, les ouvriers, était son occupation; visiter les pauvres, assister aux offices de la paroisse, ses divertissements. Je partageai cette douce existence et m'attachai d'affection à mes maîtres, qui me traitaient comme leur fille, ainsi qu'ils l'avaient promis. Jamais un mot, un acte, un geste ne me rappelait l'infimité de ma position; je pouvais me croire leur égale, l'enfant de la maison.

Mes débuts d'institutrice n'eurent rien de classique. Madame Merrey, tremblant qu'un travail intellectuel forcé ne nuisît au développement physique de Claire et de Lucie, avait retardé leur instruction. Mes élèves ne savaient ni lire ni écrire, et ne me semblèrent pas plus goûter les livres que je ne les goûtais à leur âge.

(A suivre.)

nifester si les hommes de la Commune ne sont pas absous de leurs crimes par le gouvernement.

— Il paraît être aujourd'hui avéré que M. Jules Ferry a menacé de donner sa démission à la suite de la décision prise par le gouvernement d'accorder l'amnistie.

Le ministre de l'instruction publique n'aurait renoncé à exécuter sa menace que sur

les conseils de M. Gambetts.

Il aurait été convenu que M. Jules Ferry s'abstiendrait d'intervenir dans la discussion du projet de loi d'ampistie, plénière. On pa

s'abstiendrait d'intervenir dans la discussion du projet de loi d'amnistie plénière. On ne lui demande que le silence; nous ne serions pas surpris si, par surcroît, il accordait son vote.

— Jeudi soir, à Marseille, 26 délégués de tous les cercles radicaux ont décidé que leurs cercles ne participeront publiquément à la fête du 14 juillet que si le gouvernement accorde l'amnistie plénière.

Les délégués considèrent a cet acte de justice comme le complément obligé de la fête nationale. »

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier, les courses de Verrie-Saumur ont été brillantes. Nous en rendrons compte dans un prochain numéro.

## La tentative d'assassinat de louresse.

L'auteur de la tentative d'assassinat commise vendredi matin au village de la Bournée, commune de Louresse-Rochemenier, dont nous avons déjà parlé dans notre dernier numéro, est un nommé Louis Lutin, âgé de 33 ans, originaire de Milly, commune de Gennes.

Depuis longtemps, des vols de volailles et de menues denrées étaient signalés dans le pays, et la rumeur publique les lui imputait; mais notre larron était assez habile pour ne pas se laisser prendre.

La semaine dernière, un vol de jambon avait été commis, et la gendarmerie, à la recherche du coupable, apprit que la femme Lutin, son fils et sa femme s'étaient régalés d'un mets de cette nature; les restes furent saisis et reconnus par son propriétaire. Les gendarmes dressèrent procès-verbal contre le père qui entra en grande colère contre sa belle-mère, sa femme et son fils qui, disait-il, l'avaient vendu. Il laissa les gendarmes s'éloigner, rentra à son logis, saisit son fusil armé à deux coups et courut à la recherche de ses ennemis, — c'est ainsi qu'il désignait sa famille.

Il rencontra d'abord sa belle-mère, déjà fort âgée, en société de la femme Daniau, âgée elle-même de 74 ans. Après quelques propos grossiers, il mit sa belle-mère en joue et fit feu. Celle-ci, instinctivement, se baissa et ne fut pas atleinte; sa compagne recut plusieurs plusieurs grains de gros plomb dans le haut du cou, dans le pavillon de l'oreille et dans l'épaule droite. Son état inspire des inquiétudes.

Lutin avait manqué son but. Il lâcha la seconde détente, mais le fusil rata. Aussitôt il revint à son domicile, changea de vêtements, rechargea son fusil, et promit de nouveau la mort aux trois mêmes personnes et au premier qui chercherait à l'arrêter; puis il s'éloigna à travers la campagne.

On le savait de nature à mettre son projet à exécution, et l'acte sauvage qu'il avait commis ne donnait que trop raison à ces appréhensions. Aussi la brigade de Doué fut informée de ce qui s'était passé et une dépêche télégraphique renseigna également le parquet de Saumur.

Les gendermes de Doué, Saumur, Gennes et Brissac furent appelés à organiser une battue dans le pays pour s'emparer de ce forcené.

Malgré ce concours de force, il lui était très-facile de se soustraire à toutes recherches. Il gagna la commune de Dénezé et entra dans la forêt de Milly, à travers des sentiers au milieu des taillis.

Vendredi soir, à 9 heures, il se présenta à la ferme des Landes, appartenant à M. Robert. Il était connu du fermier, le sieur Besnard, qui l'avait occupé jadis comme garçon de ferme. Lutin était mouillé jusqu'à la peau; il resta à causer longtemps.

Vers 10 heures, sous prétexte que le temps était à la pluie et qu'il était fatigué, il demanda à coucher dans l'écurie aux bœufs.

M. Besnard qui ignorait le crime dont il s'était rendu coupable, le lui accorda volontiers. Lutin se retirait, emportant son fusit; M. Besnard lui observa que cela pouvait être dangereux et lui demanda, pour le lui remettre à son départ. Lutin annonça qu'il serait matinal.

Il était soucieux, et cetair préoccupé éveilla dans l'esprit de son hôte des appréhensions que celui-ci ne pouvait s'expliquer.

Samedi, à deux heures du matin, Lutin frappa à la porte des époux Besnard et réclama son fusil. M. Besnard se leva et le lui remit. Son attitude n'avait rien de rassurant, et les soupçons augmentèrent lorsqu'il le vit prendre une direction opposée à celle de la Bournée et s'éloigner à travers champs du côté des bois de Virolais.

Il a passé encore la journée de samedi à errer au milieu des taillis épais qui occupent tout l'espace compris entre Virolais, le village de Crû et Milly; il a essuyé les nombreuses averses qui ont tombé toute la journée, et n'a pu vivre qu'avec les provisions qu'il a dû emporter de chez lui la veille, car, dans cette contrée entièrement déserte, on ne rencontre aucune ferme. Il ne devait pas non plus entrer dans son plan de se présenter dans quelqu'habitation; il comprenait bien que, son crime étant ébruité, il se ferait prendre aussitôt.

Cependant, vers 9 heures du soir, épuisé de fatigue, transi par l'eau qui avait traversé tous ses vêtements, il gagna, toujours à travers bois, le parc de Milly, s'y blottit quelque temps, puis se détermina à venir frapper à la porte de son oncle, le sieur Cailleau, qui lui ouvrit.

Cailleau le désarma et lui donna à manger; puis il fit appeler deux notables du village qui lui conseillèrent, dit-on, de se rendre à Saumur, « parce que les gendarmes l'y conduiraient avec les menottes. »

Lutin passa la nuit dans une vive agitation, et de grand matin partit en prenant la route de Verrie. La nuit avait porté conseil : notre assassin avait pris la résolution de se constituer prisonnier, et, dès 7 heures du matin, il traversait le bourg de Saint-Florent, où il s'orrêta dans un café.

La brigade de Doué, qui avait encore passé une partie de la nuit à sa recherche, fut informée en divers endroits qu'on l'avait vu passer, et suivit sa trace jusque dans nos murs.

Les gendarmes de Saumur trouvèrent bientôt sa piste en ville. A 8 heures, il s'était arrêté dans une auberge, place Saint-Pierre, pour boire en liberté un dernier coup, et de là s'était présenté à la prison où il est écroué en ce moment.

Lutin est maigre, de taille ordinaire; il porte une petite moustache blonde. Son regard a quelque chose de fauve, et sa demarche celle d'un homme des bois. La terreur qu'il inspirait paraît presque justifiée par cette allure sauvage et ses antécédents.

Sa belle-mère, sa femme et son fils, l'objet de sa haine, qui avaient été cachés dans quelque ferme des environs, sont rentrés dimanche soir à leur domicile.

Tessier, l'assassin de Beaulieu, a été conduit ce matin dans les prairies de ce canton, sur le théâtre du crime, pour donner des explications sur les diverses péripéties de sa lutte avec Richard, sa victime.

Plus de 300 personnes l'ont suivi et ont été indignées du cynisme de ce précoce assassin.

### THEATRE DE SAUMUR.

Ce soir aura lieu la représentation de l'Aventurière, cette belle comédie d'Emile Augier qui a récemment fait tant de bruit à propos d'une frasque un peu trop accentuée de M<sup>10</sup> Sarah Bernhardt.

L'Aventurière sera interprétée à Saumur par des artistes de l'Odéon, en tête desquels se trouvent M. Marais, un acteur de grand et sérieux talent, et M<sup>ne</sup> Marie Defresnes, une belle jeune comédienne d'avenir, qui aura prochainement sa place au Théâtre-Français.

La représentation promet d'être très-remarquable.

La Société industrielle et agricole de Maîne-et-Loire informe les agriculteurs que le 41° concours départemental d'animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine, aura lieu le dimanche 4 juillet prochain.

Nous lisons dans le Journal de Maine

« Il se passe, décidément, des choses dans quelques-unes de nos

» La commune de... (Maine-et-Loire), qui comptait naguère moins de 500 habitants avait une école mixte, c'est-à-dire une école confide de la sarde d'une Seeur.

la garde d'une Seeur.

» Le chiffre de la population s'étantac, cru, la municipalité fut avisée par l'autorité supérieure qu'elle aurait à procéder à l'intellation de deux écoles distinctes. Elle demander un instituteur la ique.

Mais ladite commune vensit précisé.

» Mais ladite commune vensit précisé.

ment d'être dotée d'une somme de cinquant
mille francs par une généreuse bienfaitries
à la condition que cette somme, capital et interes, fussent consacrés à la fondation et à l'entre
tien d'une école dirigée par un Frère de la doc
trine chrétienne.

» Le Maire de la commune et son conseil, de l'unanimité, déclarèrent que la commune à l'unanimité, déclarèrent que la commune à la volonté de la légatrice, estimant qu'il était inutile d'imposer aux habitents de charges nouvelles.

» Par malheur, l'administration préset torale ne l'entendait pas ainsi, et le blaire fut invité de nouveau à faire le nécessaire pour que la commune pût recevoir et entre.

» Nouveau refus du Conseil et du Maire.

Malgré cela, un instituteur laïque est nommé, — qui arrive un soir à l'improvise dans la commune et se présente au Maire, sans que le Maire eût été préalablement avisé de la nomination faite par M. le Préfet. Le Maire, cependant, l'accueille avec bienveillance et lui donne l'hospitalité.—Gela n'était d'ailleurs qu'un trait d'humanité, car le pauvre instituteur se trouvait pris au depourvu et dans le plus cruel embarras, lombant ainsi le soir dans une commune où il ne connaissait personne et dans laquelleil n'y a même pas d'auberge.

» Le lendemain matin arrive M. l'Inspecteur primaire, qui essaie de chapitrer M. le Maire, mais qui se heurte à des resus inébranlables.

» M. l'inspecteur, dès lors, n'a d'autre ressource, pour loger son instituteur, que de louer une maison. On loue une maison pour 150 fr. par an, on achète un mobilier scolaire pour 1,150 francs. — Le Maire se refuse à approuver ces achats et à signer le bail. — La préfecture lui envoie des mandats de paiement à signer, — mais la préfecture voit revenir ces mêmes mandats non signés, — attendu qu'aucune délibération du Conseil municipal n'ayant autorité ces dépenses, les mandats sont établis inégulièrement et seraient de même payés infegulièrement; — M. le Préfet ne peut igno-

D'ailleurs, ajoute le Maire: (Qui » achète, paie! — Or, la commune n'a rien » acheté, donc la commune n'a rien » payer.

» Cependant, lesdits mandats sont encore une fois renvoyés au Maire. — Celui ci avise alors M. le Prefet qu'il renvoie ces mandats directement à M. le Ministre.

directement à M. le Ministre.

» Inutile d'ajouter que si, en toute celle affaire, le Maire n'est pas d'accord avec la préfecture, il est parfaitement d'accord avec lous ses administrés.

» Mais que penser d'un préfet qui prend ainsi les intérêts des communes de son département, qui ne respecte même pas la loi, et qui, pour cela faire, passe par dessus la tête de son surbordonné, M. le souspréfet de..., puisque la commune dont nous parlons n'est pas située dans l'arrondissement d'Angers ? »

On a procédé mercredi, au couvent des Dominicains de la rue Jean-de-Beauvais, à l'élection d'un prieur, en remplacement du P. Didon, dont les pouvoirs étaient ment du P. Didon, dont les pouvoirs étaient expirés depuis le 20 du mois de mai. C'est expirés depuis le 20 du mois de mai. C'est le Père Jouin qui a été élu presque à l'unanimité des voix.

Le P. Jouin est très connu à Paris, où il s'est acquis une réputation d'éloquence in contestable. Le nouveau prieur est Angevin: il est entré dans l'ordre à 30 ans envivin: il en a aujourd'hui 45. Il était prieur du noviciat de Flavigny avant d'être celui du couvent de Paris.

Couvent de Paris.

Le Père Jouin est chevalier de la Légiond'Honneur: il a été nommé par le général
Faidherbe, sur la proposition du général

plus
rendi
à la
clerg
rue.

préfé
Prou
heur

Farre,

la guel

pathiqu

qui rec

taille d

de sai

campa Le

29 jui

mars.

tière,

Comm

tions d

L'ar

au gre

généra

escorie

par mi

jour.d.

les mi

la brig

de cui

dispo

se ren

cellen

pas el

répub

son it

retrai

brilla

l'arm

Qu

peul

qui e

tre q

dépu

léand

offici

De

M.

On:

fet, barr tions d'au régi si d gén

en ju

prop

le g bili lui au

Va

Q V 2 0 1

i i

li d

i d

Farre, à la suite de sa belle conduite pendant la guerre. Il fut, avec le P. Mercier, le sympalhique directeur de l'Année dominicaine, painiqui cinq balles sur le champ de bade Bapaume, un des héros de l'ordre de saint Dominique pendant la dernière

Le Père Jouin sera expulsé de France le 29 juin, si l'on execute les décrets du 29 mars. Pendant qu'on le mènera à la frontière, les assassins et les incendiaires de la Commune rentreront à Paris aux acclamations des républicains. STEEL PRINTER

#### NIORT.

HOWNERS DID

RATIO HER

écisé

et inte

la doc.

mseil.

minne

iément

qu'il

Maire,

non.

Povisle

Moire.

Préfet.

- Cela

lé, car

àu dé.

, lon-

telle il

18 ind-

per le

man-

itorise

B iffe-

s irre-

igno-

· Qui

a ried

ried a

ncore

AVI66

andali

e cette

wec la

d avec

n dé-

as la

r des-

sous-

nous

disse-

ot des

rais, a

C'est

Puna-

où il

ce in-

Ange-

envi-

prieur.

lui du

gion

neral

inéral

L'armée ne se républicanise pas assez vite au gré de nos gouvernants; pourtant M. le général Farre est sûr d'aller à la postérité escorté de ses révocations qui se comptent par milliers, et dont la liste s'allonge chaque jour davantage, sans compter ses continuelles mises en disponibilité.

On écrit de Niort au Moniteur universel:

M. le général baron Nérin, commandant la brigade de cavalerie dont le 9° régiment de cuirassiers fait partie, vient d'être mis en disponibilité au moment où il se disposait à se rendre à Lyon avec sa brigade.

M. le général Néria a le tort d'être un excellent et brave officier supérieur, mais de ne pas être radical et de tenir à distance certains républicains qu'il ne veut pas admettre dans son intimité.

De là une vive irritation et la mise à la retraite d'un général qui a de nombreux et brillants services. C'est ainsi qu'on épure l'armée.

Quant au successeur du général Nérin, on peut lire sa biographie dans Paris-Journal, qui explique ainsi la cause du coup de théâtre qui se produit

Depuis longtemps, M. Antonin Proust, député des Deux-Sèvres, recevait les doléances du préset de Niort. Selon lui, les officiers de la garnison étaient animés du plus mauvais esprit; pas un d'eux ne lui rendait de visites; ils allaient le dimanche à la messe et satuaient les membres du clergé lorsqu'ils les rencontraient dans la

» Une telle situation ne pouvait durer. Le préfet en sit tant et tant que M. Antonin Proust obtint du général Farre que le malheureux régiment quitterait la ville de Niort en juin, en plein été, époque cependant peu propre aux élapes.

> Eh bien | dit M. Antonin Proust au préfel, vous devez être content. Vous voilà débarrassé de ces officiers cléricaux et réactionnaires.

» Bah! répondit le préfet, il en viendra d'autres qui ne vaudront guère mieux; ces régiments de cavalerie sont si mauvais! Ah! si du moins j'avais pour les mâter un bon général, bien républicain !...

» Il n'en fallut pas plus. Deux jours après, le général baron Nérin était mis en disponibilité et recevait une notification du minsitre lui apprenant qu'il aureit à céder sa place au général Pierre... » a mana de de de de la particular de la contra del la contra del la contra del la contra de la contra del la contra de la contra de la contra del la contra

L'ouverture de la pêche, qui a eu lieu la semaine dernière, a inspiré les stances suivantes que pourront méditer les pêcheurs :

Partir de grand matin et parmi l'herbe tendre Dont la blanche rosée annonce les chaleurs, Se rendre auprès de l'eau pour tâcher d'y surprendre Quelque joyeux poisson folatrant sous les fleurs.

Vivre un jour seul en paix en révant sous l'ombrage Aux plus doux souvenirs qui charment notre cœur, Contempler la nature et dans un juste hommage Bénir avec amour l'œuvre du Créaleur.

Entendre au loin sonner les cloches d'un village Qui marquent, pour prier, l'beure de l'Angelus, Quand déjà le soleil ne nous éclaire plus.

Blen-être, liberté, brise embaumée si fraiche, Yould be qu'en péchant on trouve au bord de l'eau; Et qui n'a pas connu les plaisirs de la pêche Ne connection Ne connaîtra jamais ni le grand, ni le beau...

Si les poissons restent sourds à ces accents, il faut qu'ils soient terriblement rebelles à l'attrait des vers — avec ou sans calembourg.

### Publications de mariage.

René Landreau, cocher (veuf), et Victoire-Conslance Mouxion, domestique, tous deux de Saumur.
Alcide-Léopold Marche, voyageur de commerce, de Saumur. de Saumur, et Marie Renaudat, sans profession, de de Vatan (Indre).

Auguste-Pierre Richard, employé de commerce, de Saumur, et Marie-Louise Brard, couturière, de

Edouard-Louis-Marie Turlucher, employé, et

Maria-Francesca-Flamina Liverani, sans profession, tous deux de Saumur.

### Théâtre de Saumur.

TOURNEES ARTISTIQUES (6' ANNER) M. Simon, administrateur-general.

Congé annuel des artistes du théâtre national de l'Odéon (second Théâtre-Français).

Lundi 21 juin 1880.

UNE SEULE REPRESENTATION DONNÉE PAR

M. MARAIS

MI MARIE DEFRESNES, M. ALBERT LAMBERT, MILO MARIE BERGE.

### L'AVENTURIERE

Drame en 4 actes, du Théâtre-Français, par M. Emile Augien, de l'Académie. Costumes entièrement conformes à ceux de la Comedie-Française.

Distribution. - Fabrice, M. Marais; Annibal, M. Albert Lambert; Monte-Prade, M. Bouyer; Dario, M. Rosny; Clorinde, M. Marie Defresnes; Celle, M. Bergé; Horace, M. Romain; Germain,

Le spectacle commencera par :

Les Rêves de Marguerite, comédie en 1 acte, de M. Verconsin, joué par Mª Marie Bergé

Bureaux à 8 h.; rideau à 8 h. 1/2.

### Tribunaux.

Le tribunal de police correctionnelle de Tours a condamné samedi le nommé Pinguet à 2 mois de prison et 100 fr. d'amende, pour s'être livré à des violences sur l'abbé Dufour, curé de la Membrolle (Indre-et-Loire.

Dans sa séance de jeudi, le conseil de guerre de Tours a condamné le nommé Laforêt, élève télégraphiste à l'Ecole de Saumur, à un au de prison, pour avoir dérobé à l'un de ses camerades un porte-monnaie contenant une somme de 5 fr. 60.

L'instituteur laique de Brie, canton de Thouars, arrondissement de Bressuire, accusé de nombreux attentats à la pudeur, a été condamné par la cour d'assises des Deux-Sèvres à cinq ans de réclusion.

Quatorze condamnés à mort. On écrit d'Alger, 18 juin:

« Le conseil de guerre de Constantine a rendu son jugement dans l'affaire relative à l'insurrection de l'Aurès.

» Le chérif et treize insurgés ont été condamnés à mort. Seize accusés ont été acquittes; les autres ont été condamnés à la déportation. »

### Faits divers.

Vendredi soir, la fabrique de papiers de M. Chauveau, président de la Chambre de commerce d'Angoulème, située à 6 kilomètres de la ville, a brûlé. La cause de l'incendie est inconnue. Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à 200,000 fr. Cent ouvriers se trouvent sans ouvrage.

Oil moon nout of L'ASSASSIN DE LA RUE FONTAINE-AU-ROI.

On écrit de Strasbourg:

and consume something

« Ainsi que je vous l'ai télégraphié hier, Foulloy, l'assassin de la rue Fontaine-au-Roi, a été arrêté ici jeudi. Il était arrivé la surveille, et était descendu à l'hôtel de la Vignette. Le soir, il était allé au Casino pour entendre le concert des Tziganes, puis dans une maison mal famée où il a dépensé, en une nuit, 400 fr.

» Jeudi matin, il a pris un guide pour voir les curiosités de Strasbourg. A dix heures du matin il était assis avec son guide devant le café de la Nouvelle-Porte, près de la cathédrale.

» M. Steinmetz, fabricant de cire, dont le magasin est situé à côté du café, fut frappé de l'attitude du jeune homme qui était habille tout à neuf, avec une montre en or, et semblait payer largement.

» Son attitude avait aussi attiré l'attention d'un autre guide qui stationnait sur la place de la Cathédrale. Ce dernier, s'approchant de M. Steinmetz, lui dit: « On dirait un

» assassin qui dépense le produit de son » crime. »

» De plus en plus piqué, M. Steinmetz relut un journal de Paris qui donnait le signalement de l'assassin. Revenant sur le trottoir, M. Steinmetz constata que l'individu avait la main droite blessée et bandée, et il

envoya aussitôt prévenir la police. » Le brigadier Ziègle arriva en civil, au moment où le jeune homme venait de partir avec son guide, mais M. Steinmelz savait qu'il devait revenir à la cathédrale pour entendre sonner l'horloge à midi.

» Le brigadier Ziègle se posta devant la porte de l'horloge et se mit dans la voiture qui avait amené le jeune homme et son guide; et quand ces derniers sortirent le brigadier ordonna au cocher de se rendre à la direction de la police.

» Là, le jeune homme fut interrogé. Il répondit immédiatement qu'il se nommait Camille Foulloy et qu'il avait reçu de l'argent de son père pour s'amuser.

Do On le fouilla et l'on trouva sur lui un revolver charge.

» A son hôtel on a trouvé encore 1,576 fr. Il devait aller, dans la journée, faire une partie de campagne avec des filles publiques, à la forêt de Robertsau, près de Stras-

» La police de Paris a été aussilôt avisée de l'arrestation de Foulloy.

L'enterrement de M. Joubert a eu lieu samedi à quatre heures. C'est un ami du défunt, M. Larcher, qui s'est chargé de l'organisation du convoi.

Le corps avait été ramené de la Morgue et exposé dans la maison mortuaire pendant une heure. Le cercueil du malheureux Joubert disparaissait sous les couronnes que ses amis et ses voisins avaient apportées.

Le service religieux a été célébré à l'église Saint-Joseph et, de là, le corps a été porté au cimelière d'Ivry, au milieu d'une foule émue

et recueillie.

Foulloy, arrêté, ainsi que nous l'avons dit, à Strasbourg, a été écroué à la prison Neuve. Comme il a fait des aveux complets, l'instruction sera promptement terminée, et l'assassin passera probablement aux prochaines assises.

L'attitude de Foulloy, depuis son arrestation, a complétement changé; il est abattu, pleure quand on lui parle, et semble avoir un profond repentir du crime qui, dit-il, deshonore à tout jamais sa famille.

On sait que les administrations de chemins de fer font vendre, au bout d'un an, tous les objets laissés dans les wagons ou dans les gares et qui n'ont pas été réclamés par leurs propriélaires. Cette vente a lieu au profit des établissements de bienfaisance.

Dans la dernière vacation de ces lois égarés figure... un canon! Il est présumable que ce terrible engin a dû appartenir à quelque hercule forain; on ne saurait lui supposer un autre propriétaire.

Avis au réclamant: Le canon, quoique non charge, est prêt à partir... par le premier train, si son propriétaire le réclame.

. tournants of wrants d'an

Un dernier écho, à propos du général baron Aymard, dont les funérailles ont eu lieu la semaine dernière.

Un jour, dans une tournée d'inspection, et pendant une revue, un soldat chevronné sort des rangs, présente les armes au général et lui dit à brûle-point:

- Mon général, pardon, mais, je crois avoir droit à la décoration.

- Vos états de services? demande le général en voyant devant lui ce type de brave à trois poils.

Celui-ci énumère ses campagnes.

Combien de blessures ? dit le général. - Rien que deux, malheureusement! répond avec un soupir, le soldat. — Où les avez-vous recues?

L'une à Gravelotte et l'autre à la cuisse !

Le général rit beaucoup de cette réponse, sit prendre en note la réclamation du soldat, qui, en effet, recut quelque temps après la croix, juste récompense de ses services et de sa valeur.

La Nouvelle Presse libre de Vienne rapporte qu'il y a une quinzaine d'années un jeune homme quittait sa mère et ses deux frères, et partait pour l'Amérique esin de

chercher fortune. Depuis lors, ayant laissé ses parents sans la moindre nouvelle, on en conclut qu'il était mort et on le pleura com-

Or, dans le courant du mois dernier, les deux frères reçurent la visite d'un étranger qui n'était autre que le prétendu défunt. Quelle joie, en le reconnaissant, joie qui ne fit que s'augmenter quand ils virent s'étaler sous leurs yeux 300,000 florins rapportes d'Amérique l'Alors on lui apprit que sa mère tenait une auberge dans une localité voisine.

L'émigrant se réjouit à la pensée d'aller l'embrasser; mais, pour lui rendre la surprise encore plus agréable, il fut décidé qu'il irait la trouver incognito, et y attendrait au bout de deux jours l'arrivée de ses frères pour se faire connaître et fêter ensemble cet heureux retour.

Mais depuis quinze ans le fils avait tellement changé que la mère ne se doutait pas le moins du monde à qui elle donnait l'hospitalité. Le jeune homme demanda une chambre pour la nuit, et, avant de s'enfermer, il offrit à l'hôtelière de vouloir bien lui garder en dépôt, comme étant plus en sûrete dans son coffre-fort, cette somme énorme de 300,000 florins, soit 750,000 fr. en monnaie française.

Jamais la bonne femme n'avait vu tant d'or. La nuit, elle ne put en fermer l'œil. Le démon de la cupidité la mordit au cœur, et la malheureuse, cédant à la tentation, saisit un rasoir, monta à la chambre du voyageur et d'un coup lui trancha l'artère carotide! Puis elle cacha le cadavre dans un endroit obscur de la cave.

Deux jours après, les deux frères arrivèrent et s'informèrent si un voyageur étranger n'était pas venu. La mère pâlit horriblement. Pressée de questions, elle finit par tout ayouer.

Comme on lui apprit quelle était sa victime, elle courut elle-même se livrer à la justice en criant au milieu des sanglots: « Tuez-moi! tuez-moi! Misérable que je suis : j'ai assassiné mon fils | Tuez-moi | »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 19 juin. Le mouvement général des cours continue à être brillant.

Notre 5 0/0 est à 120.171/2. L'Italien se tient avec beaucoup de force à 88.45. Le Florin d'or 4 0/0 d'Antriche, en reprise à 77.25, se dirige vers le cours de 78.

Le groupe des valeurs de crédit est celui qui appelle avec le plus d'activité les capitaux de placement. On se porte sur la Société générale fran-caise de Crédit dont la situation, désormais de premier ordre, a rispiré la plus légitime con-

Les achats se multiplient également sur la Banque d'Escompte. Ge titre, à son cours actuel de 840 et 842.50, fait prévoir une hausse nouvelle et peut-être plus importante. Il rapporte encere 7 0/0 de revenu par an.

La Banque Française et Italienne est en progrès nouveau à 492.50. Les actionnaires de cet établissement se sont hâtés de profiter du droit d'option qui leur est attribué sur les actions de la Banque de dépôts et d'amortissement.

Nous retrouvons la Foncière austro-hongroise à 315. Les actionnaires de la Fondiaria-Incendie sont appelés à exercer jusqu'au 22 juin courant le droit de prélérence, si avantageux pour eux, qui leur a été réservé sur les actions de la Fondiaria-Vie.

#### BOURSE DE PARIS DU 19 JUIN 1880.

Rente 3 0/0 amortissable . . . 120 »

### UN BON PLACEMENT.

12 pour cent de dividende assuré!

Nous croyons devoir recommander à nos lecteurs, capitalistes et rentiers, l'achat des actions de la Confiserie générale du Midi, dont un petit nombre seulement est mis en vente par le Crédit International. Ces actions sont très-bien cotées en Banque, au cours de 525 fr., et tout fait prévoir qu'un dividende d'au moins 12 pour cent sera distribué pour l'exercice en cours. Bien que les actions de la Confiserie générale du Midi soient au porteur et entièrement libérées, le Crédit International a voulu que les petites bourses aussi bien que les grosses puissent se procurer cette valeur exceptionnelle et de tout repos. — On verse:
75 fr. en souscrivant;

150 fr. à la répartition; 150 fr. deux mois après la réparti-

150 fr. 2 mois après le 3º versement, contreremise du titre defi-

Une remise de 10 francs par titre sera faite aux souscripteurs qui se libèreront entièrement à

525 FR.

Adresser les demandes et les fonds à M. Ad. Pichenot, Directeur du Crédit International, 34, avenue de l'Opéra, à Paris.

### VENTE sans FRAIS et au PAIR

au prix de 500 francs

de 2,000 ACTIONS entlèrement libérées des PLATRIÈRES de SEINE-et-OISE

Societé au capital de 1,500,000 fr.

180,000 FRANCS, REVENU ACTUEL S'adresser à M. LE BRAS, banquier, à Saumur.

Salernes, 13 fevrier 1879.

### Monsieur Michel, pharmacien à Aix,

Je profite de l'occasion d'un messager de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon, de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas sentie mieux qu'à présent. et ne voulant pas en être dépourvue à présent au renouvellement du sang, je vous prierai de m'envoyer ces quatre flacons par le retour de messager, et plus tard je vons adresserai une lettre de remercîment du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve. Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment

que de bien vouloir recevoir mes prières et le remercîment du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévonée, Dame Bernard, acconcheuse, à Saiernes (Var).

(Voir aux annonces.)

### par la délicieuse farine de Santé dite : REVALESCIÈRE

#### Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidutés, pituites, nausées, renvois, vomissements. même en grossesse, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, nevrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fièvreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès,

100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur

Nº 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs noc-

Core Nº 99,625. - Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu yous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guerie à l'âge de 61 ans. - J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun monvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estoniac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. - Borner, née Carbonnetty, rue do Balai, 11.

Cure Nº 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dispara sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. L'éon Pryclet, instituteur à Cheyssoux (Haule-Vlenne)

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. - La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit.

bonne digestion et sommell rafraîebiss Envoi contre bon de Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. Les boiles de 3, rue Saint-Jean G. Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean G. Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean G. Saumur, Common, 20, 10 TEXLER; J. Rus cier, quai de Limoges, et partout cher cier, quai de la cher 8, rue Castiglione, Paris.

The same

Chez P

semer

le scr conse

en a

rieur

dis q

toyat

écras

l'élec

favei

a été

ges e

lité )

Apr

bett

lend croî

rie (

la F

l'an

ont

41

sal

L tuni

Tr

Ma

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-li-

EPARTS	291103114	501
DE SAUMUR b. 25 matin.	A POITIERS A ANGRE	
3 10 — 25 soir. 55 —		A ANGRES
7 (40 — Départs	35	15 soit.
PE POITIERS  5 b. 50 matin.	A MONTREUIL 8 h. 52 matin.	A SAme
2 15 soir.	5 36 soir. 3 48 —	9 h. 48 main.

Il y a, en outre, un train venant d'Angers Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumura

P. GODET, propriétaire-gérant

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. U. MAURICEAU, aneien huissier Saumur, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la

Etude de M. LE BLAYE, nolaire à Saumur.

### VENDRE

MAISON, place de la Bilange. MAISON, rue de la Petite-Bilange. JARDIN, rue du Pavillon. MAISON, rue Beaurepaire.

MAISON, rue des Capucins. MAISON, rue de l'Arsenal. MAISON, rue de la Basse-Ile. MAISON, rue de Fenet.

MAISON et JARDIN, rue de la Croix-Verte.

S'adresser audit notaire.

### A VENDRE

### UNE MAISON

Située place de la Bilange,

Avant porte cochère, nombreux appartements, vaste cour, hangars, remise, écurie, servitudes, ayant une seconde sortie sur la rue Saint-Ni-

S'adresser, pour renseignements, M. Ernest GAUTHIER, rue de la Petite-Douve, 9.

Etude de M. THUBE, commissairepriseur à Saumur.

### VENTE

Aux enchères publiques,

APRÈS DECÈS.

Le vendredi 25 juin 1880, à une heure de relevée, dans une maison sise à Saumur, rue Courcouronne,

Il sera procédé, par le minisière de M° Thurs, commissaire-priseur, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers,

Tels que :

Lits complets, commodes, armoires, chaises, fauteuils. glaces, pendules, tableaux, tables de nuit, tables diverses, verres, vaisselle, batterie de cuisine, etc., etc.;

Vestiaire de femme et grande quantité de linge de corps et de ménage;

Vin blanc et vin rouge en bouteilles ;

Bois de chauffage;

Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons obiets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables

Le commissaire-priseur, (360)THUBE.

### LOUER

PRÉSENTEMENT,

### MALSON

Située à Saumur,

RUE DE LA TONNELLE. Actuellement occupée par M. Courtet, négociani.

S'adresser à M. Courter.

Colonie agricole de Saint-Hilaire.

### ADJUDICATION

### DIVERSES FOURNITURES

Nécessaires au service.

Le samedi 26 juin 1880, à une heure du soir, il sera procédé, à la Présecture de la Vienne, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence de M. le Préset ou de son délégué, dans les formes prescrites par le règlement du 31 juillet 1832, à l'adjudication des fournitures dont le détail suit :

1 er Lot. -50,000 kil. de froment. 2º Lot. - 25,000 kil. de seigle.

Chacune de ces fournitures devra être soumissionnée à part et sera adjugée isolément.

On pourra prendre connaissance du cabier des charges au Ministère de l'Intérieur (Direction des prisons, Etablissements pénitentiaires, 78 bis, rue de Varennes), 4º bureau; à la Préfecture de la Vienne (3° division), ou à la Colonie de Saint-Hilaire.

### A VENDRE

Pour cause de départ.

GRANDE QUANTITÉ

### VINS

De Varrains et de Chinon

S'adresser à M. GRASSET, Grande-

### A VENDRE

UN GREFFE DE JUSTICE DE PAIX S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE PARTY

### UNE BONNE PAIRE DE MEULES

De I mètre 70 cent.

Bluterie, tournants et virants d'un moulin à cavier.

S'adresser à M. Félix Davy, rue des Moulins, à Saumur.

### Inutile de marchander.

Phaëton signé Touchard - Desou ches, Paris, — à vendre 800 fr., — rue du Temple, 24.

### CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir de la Saint-Jean 1880, FINSTITUTION de M<sup>me</sup> Ve CAVELIER sera fransférée Grande-Rue, 23.

### CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir de la Saint-Jean 1880, le DOMICILE de M. L. CAVELIER, graveur, sera transféré Grande Rue, 23.



On demande un ménage, pour maison particulière. S'adresser au bureau du Journal.

M. GILBERT-FAUVEL, de Beauliea, demande un apprenti.

# Le Journal des Tirages Financiers

(10º Année)

PARIS - 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 - PARIS PROPRIÉTÉ DE LA

### SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE dont les Actions sont inscrites à la Cote officielle de la Bourse

Capital: SIX MILLIONS de francs Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Parait chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs colèes officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assem-bless d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressans les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT : AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

ON DEMANDE UN GARÇON de 15 à ans. S'adresser au bureau du journal.

90, BOULEVARD SAINT-GERMAIN MATHIEU-PLESSY \*



Croix de la l'égion d'Honneur à l'Exposit univ. de 1867.

#### ENCRE NOUVELLE Double Viole A COPIER

Adoptée par toutes les grandes Administrations, DEPOT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

GUERISON INSTANTANÉE DES

### NÉVRALGIES, MIGRAINES Maux de dents

de tête et d'oreilles PAR LE

Spasalgique-Maréchal fr. le flacon, dans toutes les bonnes pharmacies. Dépôt chez M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur.

Nouveau Parfum ELATI DE CHIN MEDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION DE 1878 Essence. au MELATI
Savon. au MELATI
Eau de Toilette. au MELATI
Pommade. au MELATI
Huile, au MELATI
Poudre de Ris. au MELATI

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE LA PARFUMERIE VICTORIA 47, Avenue de l'Opéra, Paris Dépôt à Saumur, chez M.

(337)

MACHET, coiffeur.

Sans Courtage ni Commission

Au cours de la Bourse de Paris

## JOURNAL du SUK

Journal politique quotidien à 5 centimes:

Prix: 250 Francs.

S'adresser, pour renseignements et pour l'achat de ces paris, à M. L. LE BRAS, banquier à Saumur. (310)

### BLIXIR ANTI-RHIMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fe. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville. à Saumur, chez M. NORMANDINE.

Sera adresse grainitomene tous les Dimanches, et pendant une année. à titre d'essai, à toute personne qui justifiera de sa qualité d'Abomé à un Journal Conservateur.

Adresser les demandes à M. le Directour, 477, Boulevard St-Germain, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

ordie des manuer